



A.D.E.P.A.P.E. 31

LE LIEN

N° 145
Décembre 2022

Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance
«Pupilles de l'Etat et autres Statuts»

Siège social : 59 avenue Jules-Julien - 31400 TOULOUSE



NOS PARTENAIRES



toulouse
métropole



Association déclarée sous n. 2347 J.O du 19.06.1938. Adhérente à la Fédération Nationale. Reconnue d'utilité publique par décret du 08.08.1979 J.O. du 24.08.1979
Modification du titre: Association déclarée au Journal Officiel du 17 mai 2008 sous le numéro 375.
JOURNAL DECLARE LE 2 DECEMBRE 1963, DECLARATION PRESCRITE ARTICLE 7, LOI DU 29 JUILLET 1881 -
AUTORISATION 42 - L - 63

Ne pas jeter sur la voie publique

Les vœux du président



Nous espérons que cette année vous aura permis d'effacer tous les soucis que vous aurez pu connaître les années précédentes, et que nous allons nous préparer à vivre ensemble une belle année **2023**.

Hélas, bon nombre de nos adhérents nous ont quittés et les souvenirs partagés avec eux restent gravés dans notre mémoire.

Mais, pour nous donner du baume au cœur, nous avons eu la joie d'accueillir de nombreux bébés, venus apporter dans nos locaux leurs sourires et la joie partagés de leurs parents adhérents.

En ce qui concerne les activités, nous avons tenté de vous proposer tout ce qui pouvait être réalisé, en tenant compte des contraintes sanitaires, de nos moyens et des effectifs ayant répondu favorablement à nos propositions.

Comme vous avez pu le lire dans le LIEN précédent du mois de juin, nous avons innové pour l'organisation de l'Assemblée Générale statutaire et compte tenu de l'appréciation favorable de bon nombre d'entre vous, nous allons vous proposer la même configuration dans le même lieu, courant du mois d'avril. Ce lieu devrait permettre la participation d'un plus grand nombre et nous vous engageons, vivement, à retenir ce moment de convivialité et d'échange.

La présence, nombreuse, de nos adhérents à toutes ces rencontres reste pour nous le meilleur remerciement que vous pouvez adresser à l'égard des membres du CA et des bénévoles engagés dans cet esprit d'ENTRAIDE.

Pour l'année **2022** nous avons exprimé le vœu de pouvoir **organiser, mener à bien et réussir**, l'accompagnement et l'entraide des adhérents de tout âge. Force est de constater que grâce à toute l'équipe, nous sommes parvenus à répondre à beaucoup de sollicitations, malgré l'augmentation des situations de jeunes en difficulté.

L'important pour nous, est bien de laisser le moins possible d'adhérents sur le bord de la route et répondre à leurs besoins, que ce soit en urgence ou de manière pérenne. A l'évidence ce sont ces mêmes attentes que nous exprimons de la part des services sociaux et des instances publiques à l'égard des jeunes majeurs pris en charge durant leur minorité.

Notre souhait le plus cher à l'égard de tous ces jeunes ayant connu des parcours d'errance et de solitude est bien qu'ils trouvent la main tendue qui doit leur permettre de retrouver leur confiance, leur dignité et gagner leur autonomie pour construire un parcours de vie solide et pérenne.

Face à ce manque d'humanité, à bien des égards, partageons les vœux de retrouver enfin les **forces collectives de partage, d'amour et de fraternité** pour construire une société accueillante et solidaire pour tous, vos familles et vos amis.

Claude LE MERRER-BERBIGIER

Pensez à régler votre cotisation annuelle !

20 Euros



Compte rendu et prévisions de la Commission Animations et Loisirs

Fête de l'été

Le soleil était au rendez-vous pour préparer cette soirée au siège de notre association. Plus de 40 adhérents, toute génération, se sont retrouvés autour d'un barbecue installé par notre chef grillardin Claude LAISSARD. De nombreux plats préparés par chacun (quiches, pizzas, entrées froides, pâtisseries et boissons fraîches furent appréciées par cette chaleur. Cette soirée a été un moment de partage, de convivialité, avec des sourires, des paroles échangées, des rencontres.



Je tiens à remercier celles et ceux qui ont contribué, par leur présence, au succès de ce rassemblement.

Fête de l'amitié



La fête de l'amitié a permis de nous retrouver à la salle des fêtes des Turreilles, début septembre. Le soleil fut présent pour accueillir nos 55 adhérents.

En début de matinée, commence les inscriptions aux différentes activités (belote, pétanque) et vente de calendriers. C'est alors un moment de causerie où l'on échange les dernières nouvelles. En attendant le repas de midi, l'apéritif est le bienvenu pour se détendre. Le menu apporté par le traiteur, est servi par nous-mêmes (entrée, viande, légumes, fromage, dessert). A peine le

café dégusté, c'est le moment de taquiner le cochonnet, des équipes de belote et pétanque se forment afin de partager de pétillantes parties. Les dames ont pu profiter des nombreux jeux (scrabble, rummikub, triamino) mis à leur disposition. Tous nos joueurs ont pu apprécier des boissons fraîches avec cette chaleur. Les différentes activités ont été récompensées (coupe, médailles) par notre président. On peut les féliciter tant sur leurs implications que sur les résultats. Pour terminer la soirée de nombreuses personnes sont restées pour se restaurer (saucisse grillée, fromage, tarte aux fruits). Merci pour votre présence. Bravo à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette fête amicale. Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année !

Soirée Halloween



Le 28 octobre, nous avons organisé une soirée Halloween pour petits et grands, avec la diffusion d'un film. Popcorn et bonbons étaient au rendez-vous !

Bowling

Le 10 novembre, quelques jeunes ont pu se retrouver pour une partie de bowling, suivie d'un repas tous ensemble !





REPAS DE NOUVELLE ANNEE



SAMEDI 14 JANVIER 2023

Pour fêter la nouvelle année, nous vous proposons de nous retrouver autour d'un repas au restaurant le samedi 14 janvier à 12H30:

« 0 cent couverts »
2 rue Maurice Caunes
31200 TOULOUSE



Venez déguster
de la bonne cuisine
traditionnelle



Nous vous donnons rendez-vous à 12h30 devant le restaurant.

Nous vous proposons un buffet à volonté avec un apéritif et une boisson.

30 €uros / personne

Enfant (6-11 ans) - 13 €uros (boisson comprise)

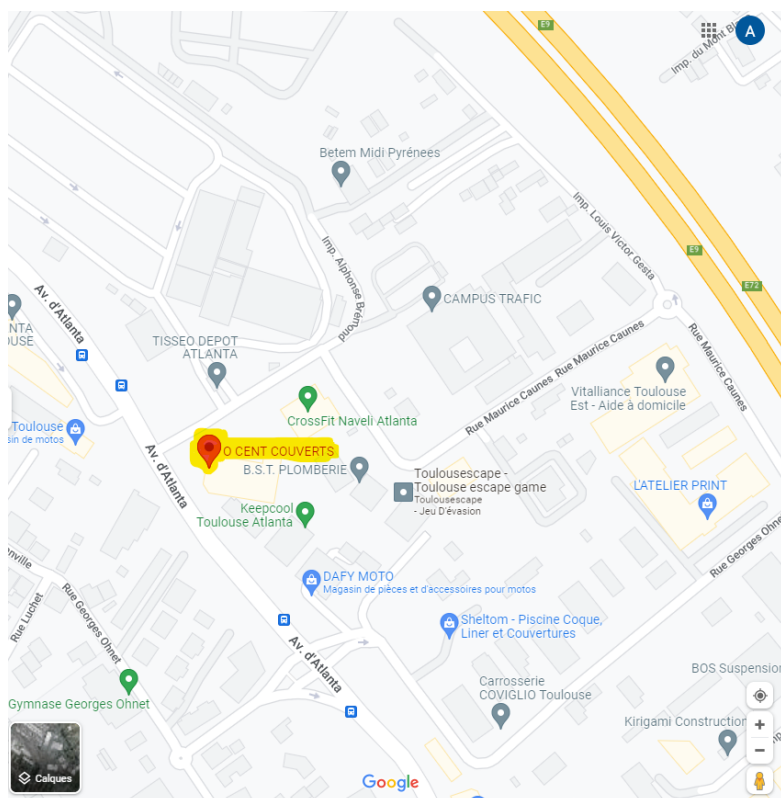
Enfant (3-5 ans) - 7 €uros (boisson non comprise)

Votre inscription (noms et nombre des participants) accompagnée du règlement est à envoyer à :

ADEPAPE 31
59 avenue Jules Julien
31400 TOULOUSE

Seules les inscriptions accompagnées du règlement seront prises en compte.

Le dernier délai de réception des inscriptions est le 11 janvier 2023.



Les assises de la protection de l'enfance



Le 17 juin dernier, Nathalie Mouret notre éducatrice spécialisée qui accompagne les jeunes majeurs de l'association, ainsi qu'Alisson Lopes Paulo, une jeune majeure, ont pu se rendre et participer aux Assises Nationales de la Protection de l'Enfance qui se sont déroulées à Nantes.

Cette année, cette journée nationale intitulée « majeur ma peur » portait sur les problématiques des fins de prises en charge par les services ASE des jeunes bénéficiant de mesures. Un sujet qui fait de nos ADEPAPE un acteur central, car comme le stipule l'article L224-11 modifié par la loi de février 2022, les ADEPAPE sont maintenant aussi reconnues pour l'accompagnement des personnes qui ont été prises en charge, chose qu'elles faisaient déjà, mais d'en avoir la reconnaissance est une grande victoire.

Cette journée a été l'occasion de découvrir des initiatives créées pour les jeunes mais également et surtout de donner la voix à des anciens enfants confiés. Une mission qu'Alisson a réussie avec succès puisqu'elle est intervenue l'après-midi, avec Nathalie, en tant que grands témoins dans l'atelier 4 « Vivre dans des Conditions propices à mon insertion » sur les questions de la sécurisation du cadre de vie des jeunes majeurs autour des sujets de la santé, du logement, du budget... des sujets que nous connaissons bien à l'ADEPAPE 31, y étant grandement confronté dans l'accompagnement des jeunes que nous suivons et ayant développé ces dernières années, des dispositifs et des aides pour répondre à ce besoin de sécurisation au travers, notamment du Dispositif d'insertion par le logement (DIL), du Contrat d'Engagement Réciproque (CER), ainsi que le partenariat avec Coralie Chanal, Psychologue libérale spécialisée dans la prise en charge des enfants et des adolescents en difficulté.

Ces dispositifs, au-delà de la sécurisation des parcours des jeunes majeurs, viennent également restaurer le lien que le jeune entretient avec l'adulte, les adultes et les autres de manière générale. Il ne nous est pas rare de recevoir des jeunes qui, malgré un parcours « réussi », « sans ruptures », se retrouvent du jour au lendemain en grande difficulté parce que seul à affronter les aléas de la vie quotidienne. Et c'est là, selon nous, la place que doivent prendre toutes les ADEPAPE, qui est de pallier le manque de soutien familial et amical sûr et fiable et de permettre aux personnes sortantes des dispositifs de s'ancrer auprès d'une association qui est la leur et qui leur propose un soutien tout au long de la vie à l'instar d'une famille.

On remercie les organisateurs des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance et plus particulièrement Karine Senghor pour sa confiance, ainsi que Estelle Camus, modératrice sur l'atelier qui leur a consacré du temps pour la préparation de l'intervention.

Mise à l'abri ou logement pérenne

Depuis que les membres du CA de l'ADEPAPE 31 ont fait le choix de consacrer une partie du legs, dont elle a bénéficié grâce à notre bienfaitrice Madame Louise SEMON, à l'achat d'un studio et d'un T2, nous avons pu mesurer l'incontournable nécessité pour nos jeunes majeurs d'avoir un **TOIT**.

Très vite confrontés, dès 2010, aux sollicitations de jeunes majeurs frappant à notre porte et se retrouvant sans solution d'hébergement, nous avons réfléchi à comment lutter contre le « **sans-abrisme** » tel que défini dans le plan quinquennal pour le logement d'abord.

Nous avons donc estimé, qu'en priorité, nous devons mettre à disposition nos 2 logements pour les personnes sans domicile ainsi que pour les personnes en difficulté d'accès ou de maintien dans leur logement.

Pour l'ADEPAPE 31, ce pari était bien de donner la priorité au logement comme condition première à l'insertion et choisir de mettre en valeur les compétences des personnes que nous allions accueillir.

Nous avons pu très vite constater que, dès connaissance par les services ASE, de la mise en place de ce dispositif, les appels de **MISE A L'ABRI** n'ont pas tardé à se multiplier. Ce phénomène entraînant de fait l'obligation de cerner au mieux, les situations prioritaires et d'évaluer la durée éventuelle des temps d'hébergement.

Nous allons vite constater que sur la durée, il était impossible de fixer des objectifs cohérents et tenables tant les situations de vulnérabilité des jeunes, étaient imprévisibles. Ce sont surtout les manques de relais fiables à leur sortie de ces prises en charge, qui allaient impacter leur accès vers l'autonomie.

Nous orientant vers une pérennisation du Dispositif, nous avons sollicité, dès 2012, les services de la mairie de Toulouse afin de pouvoir bénéficier d'une subvention au titre de notre participation aux besoins d'hébergement des personnes vulnérables sur l'agglomération toulousaine

Cette subvention obtenue allait nous permettre la mise à disposition gracieuse de ces 2 logements, eu égard le fait que les jeunes majeurs hébergés se trouvaient sans ressources.

Notre action allait connaître une reconnaissance des services de la préfecture puisqu'en 2019 nous allions bénéficier d'une enveloppe budgétaire spécifique de l'Etat pour l'hébergement et l'accompagnement **des jeunes majeurs 18-25ans**. Cette enveloppe faisant partie des budgets attribués dans le cadre du Plan de Lutte contre la pauvreté de 2019.

Dans la même dynamique, notre sollicitation des services de Toulouse - Métropole en 2021 et 2022 pour l'obtention d'une subvention au titre du logement a reçu également un écho favorable et nous avons bénéficié d'une dotation financière bienvenue eu égard l'augmentation de besoins dans ce domaine.

Notre parc immobilier mis à disposition des adhérents, tant pour l'hébergement que pour les activités est bien entendu vieillissant et nécessite une remise en conformité et un entretien constant. A cet égard, pour cette année 2022 ces aides ont été les bienvenues et nous permettent d'envisager la continuité tout en restant dans une limite gestionnaire responsable.

Très vite, nous avons été confrontés à une augmentation de demandes par les jeunes majeurs arrivant d'horizons divers sur le sol français et ayant été pris en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance durant leur minorité.

Autant que possible, bien entendu, nous avons répondu favorablement à ces besoins et selon les critères de mise à l'abri mis en place dans le cadre de nos activités et en conformité avec nos statuts, nous assurons ces missions lorsque le droit commun ne leur est pas applicable.

Des mesures concrètes devraient suivre les évolutions de ces situations alarmantes au moment où, sur notre agglomération, il y a véritablement pénurie de logements à des coûts inabordables pour les jeunes majeurs.

La pratique nous a amené à réfléchir sur quelques pistes évoquées souvent par les jeunes eux-mêmes. :

- on devrait réduire les délais d'accès à l'attribution des aides au logement pour ces jeunes sortant de l'ASE ;

- on devrait créer un fonds de solvabilisation des restes à charges de ceux et celles qui sont en FJT pour favoriser l'accueil des jeunes les plus précaires dans ces structures et permettre leur développement sur l'ensemble du territoire. Cela pourrait se faire avec les bailleurs sociaux.

- on doit faciliter l'accès au logement autonome y compris pour les mineurs de 17 ans, par la technique du bail « glissant » qui dans un premier temps est au nom de l'ASE ou d'un opérateur et qui dans un second temps est transféré à la ou au jeune lorsque les conditions d'insertion sont réunies

- on devrait développer des hébergements éclatés autour des structures collectives pour accompagner les jeunes vers des modes d'accueil en autonomie

- on devrait développer le logement semi-autonome, qui permet de faciliter la transition vers l'autonomie totale

- Il devient impératif pour nos associations ADEPAPE de pouvoir bénéficier d'une aide à l'embauche de travailleurs **sociaux** pouvant assurer l'accompagnement incontournable de ces jeunes dans l'accès au logement. **Car en effet**, sans accompagnement spécifique, l'hébergement reste une simple mise à l'abri, ne permettant de confronter le jeune aux réalités de ce qu'est la gestion d'un logement autonome, et il apparaît dans ce cas qu'il devient compliqué pour eux d'y accéder de manière pérenne.

Par ces mesures nous pourrions alors parler d'un véritable **LOGEMENT AUTONOME et PERENNE** auquel devrait contribuer l'ETAT par des moyens mis en œuvre dans le cadre de la **Stratégie Territoriale du Plan de lutte contre la pauvreté (2023/2025)** tel que le prévoit l'engagement N° 6 de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Dans un tel appel à projet, nos ADEPAPE pourraient adhérer et s'engager totalement pouvant mettre ainsi en adéquation l'accompagnement incontournable nécessaire sans lequel l'accès à l'AUTONOMIE ne peut se réaliser.

Le Président de l'ADEPAPE 31, Claude LE MERRER-BERBIGIER

CARNET DE FAMILLE

NAISSANCES :



Gaspard, fils de Cécile BLONDIN, personne ressource de notre association, est né le 12 décembre 2021.

Elyott, fils de Elza CARPIN, ancienne stagiaire Educatrice Spécialisée à l'association, est né le 13 mai 2022.

Aïden, fils de Mélanie, adhérente jeune majeur de notre association, est né le 16 août 2022.

Bérénice, fille de Sarah SAIDI, secrétaire générale de notre association, est née le 02 septembre 2022.

Kaycee, fille de Kahina, adhérente jeune majeur de notre association, est née le 27 septembre 2022.

Clara, fille de Lamia ESCAT, vice-présidente de notre association, est née le 22 octobre 2022.

Nolan, petit fils de Camille CAYROU, adhérent et ancien membre de notre Conseil d'Administration, est né le 05 novembre 2022.

L'Association adresse tous ses meilleurs vœux aux parents, grands-parents, ainsi que prospérité aux nouveaux nés.

DECES :

Monsieur FONTAINE CAZASSUS Henri, ancien Pupille de l'Etat, est décédé, sa crémation a eu lieu le 24 juin 2022.

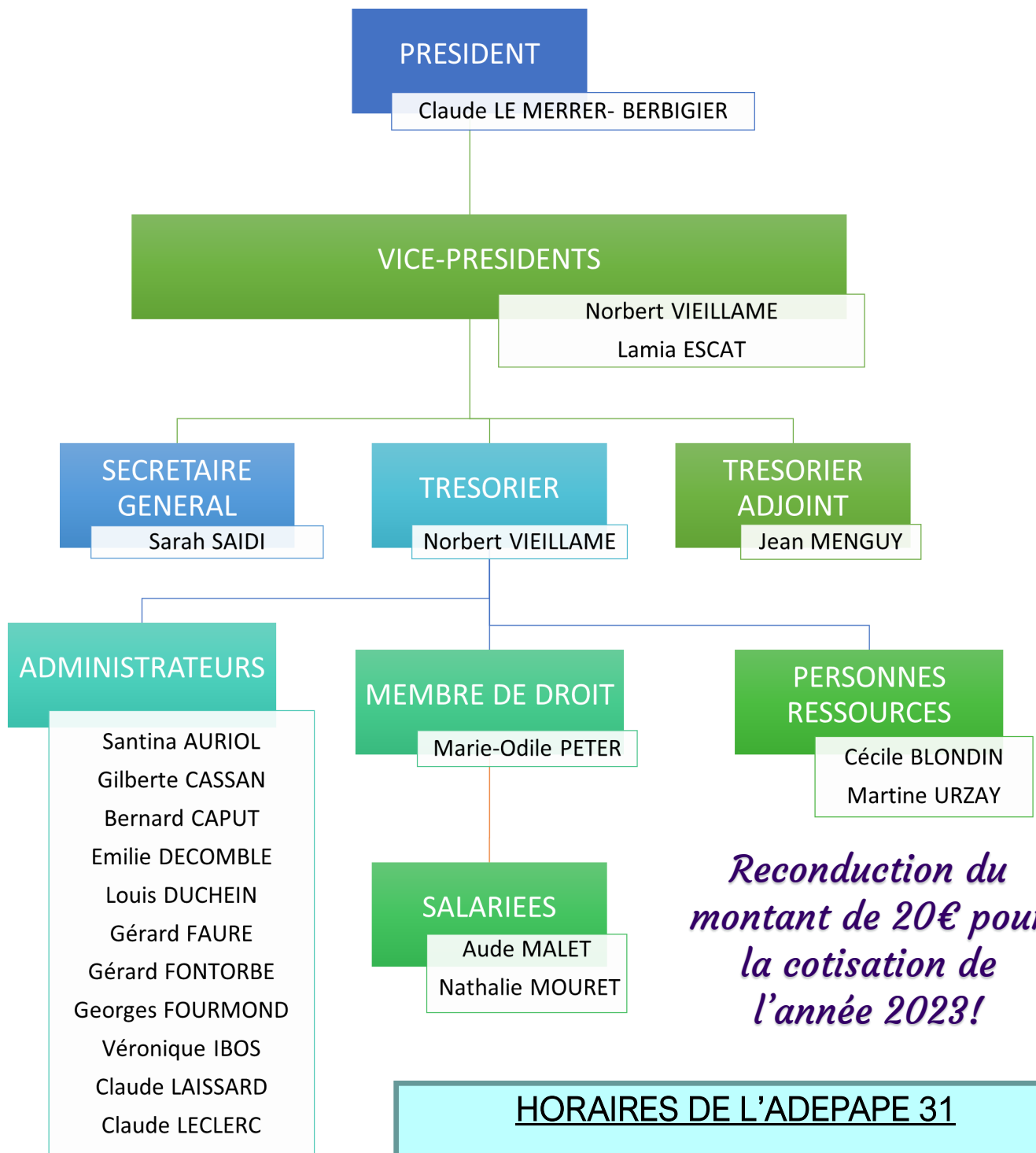
Madame REY Janine, ancienne Pupille de l'Etat, est décédée le 09 septembre 2022.

Monsieur CABROL Jean-Claude, ancien Pupille de l'Etat, est décédé le 04 novembre 2022.

Monsieur MENOUE Jacques, ancien Pupille de l'Etat, est décédé le 26 novembre 2022.

L'Association présente ses plus sincères condoléances aux familles et à leurs proches.

ÉLECTIONS DU 09 AVRIL 2022



*Reconduction du
montant de 20€ pour
la cotisation de
l'année 2023!*

HORAIRES DE L'ADEPAPE 31

Prise de rendez-vous au 05.61.52.44.00 :

Lundi de 09h à 12h30 et de 14h à 17h

Mardi de 14h à 18h

Jeudi de 09h à 12h30 et de 14h à 18h

Vendredi de 09h à 12h30 et de 14h à 16h

Pour plus d'articles, vous pouvez vous inscrire à notre newsletter via notre site internet : <https://adepape31.fr/>

Le directeur de la publication :
Claude LE MERRER

Mail : adepape31@yahoo.fr